FONDÉ EN 1893

NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 14 Février 1920

NUMÉRO 10 CENTIMES

Les Elections partielles
DU NORD

Votera-t-on pour un député à la fois ?

Ou pour deux, avec un ballottage ?

Ou pour trois... plus tard ou jamais ?

Dans quelles conditions les électeurs du Nord vont-ils être appelés à procéder à des élections partielles pour pourvoir aux deux sièges vacants de M. Plichon et de Verniers ?

Nous n'envisagerons que la question purement matérielle, sans examiner le point de vue politique, mais de cette manière, déjà, se posent de sérieux points d'interrogation.

***

Il n'est pas certain du tout que l'on votera, le même jour, pour les deux sièges vacants.

La loi dit : « En cas de vacance par décès, démission ou autrement, l'élection devra être faite dans le délai de trois mois, à partir du jour où la vacance se sera produite. »

La démission de Verniers étant antérieure de près de trois semaines à l'élection de M. Plichon, il se pourrait qu'on procédât à un premier tour de scrutin au début de mars, puis à un autre au début d'avril.

***

Pour le cas où les électeurs seraient appelés à élire ensemble deux députés, la date des élections serait fixée, dit-on, au 14 mars.

Il est possible, dans ce cas, qu'il y ait ballottage et que de nouvelles opérations électorales soient nécessaires 15 jours après.

En effet, la Fédération socialiste du Nord vient de décider de présenter Ragheboom et Sarot comme candidats socialistes, lors du prochain scrutin. Ces candidats recueilleront les suffrages socialistes, ce qui diminuera sérieusement la moyenne des suffrages obtenus par les candidats du parti républicain et du parti réactionnaire.

Si ceux-ci, présentés sur une liste commune ou présentés isolément, n'obtiennent pas la majorité absolue ou le quotient, « aucun candidat n'est proclamé élu ». C'est la loi.

Il ne faut pas oublier que dans les élections partielles du Nord, s'il doit être pourvu à deux vacances, le quotient sera égal au nombre des votants divisé par deux. C'est-à-dire qu'il sera égal, à une voix près, à la majorité absolue.

Si les prochaines élections rallaient autant de suffrages que celles de novembre, le quotient serait environ de 175.000.

Il paraît peu probable, pour beaucoup de raisons, que des candidats obtiennent ce nombre de voix. Voilà pourquoi nous pensons qu'il pourrait y avoir ballottage.

***

Une autre hypothèse doit être envisagée. Le Sénat a été saisi d'un amendement à la loi électorale, dit amendement Vandame, voté par la Chambre dans la précédente législature et selon lequel il ne peut être procédé à des élections partielles, dans un département ayant plus de douze députés, que si trois vacances se sont produites.

Dans le Nord, il faudrait donc attendre qu'une troisième vacance soit créée pour ouvrir un nouveau scrutin.

La Commission du Suffrage universel du Sénat doit examiner très prochainement l'opportunité de faire voter ce texte par la Haute Assemblée.

Il serait dans l'intention de la Commission de proposer le vote de l'amendement avec effet rétroactif, ce qui viserait le cas du Nord. Pour que cette disposition ait force de loi, avec rétroactivité, un nouveau vote de la Chambre serait obligatoire.

En matière de conclusion nous pouvons bien constater aussi que les électeurs du Nord ne sont pas précisément impatients de retourner aux urnes.

Alex WILL.

Le lieutenant Verniers s'était pourvu en cassation

SON POURVOI A ETE REJETÉ

Le lieutenant Julien Verniers, ancien député du Nord, condamné le 26 décembre dernier par le deuxième conseil de guerre de Châlons-sur-Marne, à deux ans de prison et à la destitution pour vol, tentative de vol et usage de faux, s'était pourvu devant la Cour de Cassation et demandait l'annulation de cette condamnation pour cause d'incompétence de la justice militaire. La Chambre criminelle de la Cour de Cassation, sur rapport de M. le conseiller Petivier, a rejeté ce pourvoi.

Le Slesvig a brisé sa chaîne d'esclavage

IL FAIT RETOUR AU DANEMARK

Copenhague, 12 février. — Ce qui, pendant 56 années, n'était qu'un espoir et qu'un songe, se présente aujourd'hui comme un fait accompli. La partie septentrionale du Slesvig a voté hier pour le retour au Danemark. A partir de ce moment, toute cette première zone est, de droit, la propriété du Danemark, en vertu du traité de Versailles ; selon lequel le gouvernement danois pourrait occuper cette section immédiatement. A la suite d'un arrangement intervenu avec la commission internationale motivé par la difficulté que présentait une solution immédiate de certains problèmes économiques, la réunion définitive n'aura lieu qu'après le vote de la deuxième zone.

Le résultat d'hier a été la confirmation parfaite de ce qu'on avait attendu. C'est avec une émotion profonde que l'on voit les slesvigeois de la première zone briser la chaîne de l'esclavage prussien. On savait d'avance que cette stipulation fâcheuse qui permettait aux enfants des fonctionnaires allemands de venir aux urnes, donnerait une fausse apparence aux résultats des votes dans les villes, mais tout fait prévoir que malgré ses 56 années de domination allemande, le Slesvog septentrional reste invariablement danois.

A Copenhague, une énorme animation a régné toute la nuit dans les restaurants et dans les rues, les résultats publics ont été salués par de grandes acclamations.

AU SÉNAT

On s'est occupé des avances aux Sinistrés

Paris, 12 février. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M. HAYEZ.

Le groupe s'est occupé de la question des avances à faire aux sinistrés et a décidé qu'une demande soit faite par son bureau, d'accord avec les délégués des Etats Généraux, auprès du Président du Conseil, pour insister sur le maintien des crédits nécessaires à la reconstitution des régions dévastées.

Une commission, composée de MM. Lucien Hubert, Gouge de Lubersac, Fournier-Sarlovèze et Renoult, a été nommée pour examiner le projet de reconstitution des coopératives de reconstruction.

Le relèvement des tarifs des Chemins de Fer

LE POUR ET...

Paris, 12 février. — La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. BERARD.

L'interpellation PEYRONNET, sur les retraites ouvrières et paysannes est fixée au 13 mars. On passe ensuite à la discussion des relèvements de tarifs sur les grands réseaux. Le rapporteur M. IMBART de la TOUR rappelle que d'exploitation se solde par un déficit, particulièrement en ce qui concerne les transports commerciaux. Par rapport aux chiffres de 1913, les dépenses en charbon sont augmentées de 300 %, le salaire du personnel de 270 %, or, les tarifs n'ont été relevés que de 21 % le 31 décembre 1919. Il y avait 3 milliards 70 millions de déficit en 1920 ; on prévoit un déficit de 2 milliards 420 millions. Sans le vote du projet, l'Etat devra supporter, du fait de la garantie d'intérêt, un déficit de 6 milliards. Le vote est urgent. Le projet s'accompagnera d'une simple unification des tarifs, de la suppression des prix fermes et de l'adoption des tarifs kilométriques décroissants.

« L'unification entraîne un remaniement des prix, mais la majoration des tarifs ne sera pas supérieure à la majoration générale des marchandises.

« On n'a pas protesté contre le relèvement des tarifs, mais on vent des exonérations pour les ouvriers, les familles nombreuses, etc. On ne peut aller plus loin dans cette voie, mais le public a droit à une amélioration des transports. Il faudra aussi briser des servitudes d'orientation vers Paris. La politique d'expédients a assez duré ».

" M. Poincaré a bien mérité de la Patrie "

La discussion est suspendue pour entendre la lecture du rapport de M. HERON déclarant que M. POINCARÉ a bien mérité de la Patrie.

M. CHERON rappelle qu'une récompense de cette nature est dans les traditions démocratiques. Il rappelle l'attitude de dignité de M. POINCARÉ aux heures les plus tragiques. La Commission de l'Armée est unanime à demander le vote de la proposition déjà votée par la Chambre. M. LHOPITEAU, au nom du Gouvernement, s'associe à l'hommage rendu à M. POINCARÉ, à sa sagesse créatrice de l'Union Sacrée, à sa confiance inlassable dans les destinées du pays, confiance déjà récompensée par le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère-patrie.

La proposition de loi est adoptée. Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les tarifs de chemins de fer.

... LE CONTRE

M. FOURMANT reproche au projet de faire renchérir le prix de la vie et d'affaiblir la situation de l'Etat au moment où se pose la question du régime des chemins de fer. Certaines majorations atteignent 100 %. Le projet ne favorise pas la production, ni les transports.

M. JENOUVRIER déclare que les cheminots n'ont pas reçu satisfaction à laquelle ils avaient droit. M. JENOUVRIER votera le projet pour éviter au trésor de décaisser des sommes formidables, mais il est opposé au système consistant pour l'Etat à acheter au prix fort pour revendre à bon marché.

M. LE TROCQUER déclare que les nouveaux tarifs unifiés n'auront pas une influence appréciable sur le prix de la vie.

M. LE TROCQUER poursuit : — J'ai signifié aujourd'hui même aux directeurs de réseaux que dès le 1er mars prochain, ils devaient me saisir de la proposition définitive au sujet de la répétition des signaux ; le personnel des chemins de fer est plus nombreux qu'avant la guerre, mais la proportion des agents inexprimentés est beaucoup plus grande qu'autrefois. Le Gouvernement prie instamment le Sénat de voter le projet qui lui est soumis et qui mettra fin au déficit de 6 millions par jour qui pèse actuellement sur l'administration de nos voies ferrées (applaudissements sur tous les bancs).

M. FLAISSIERES combat le projet du Gouvernement et déclare qu'il votera le contre-projet. Le projet du Gouvernement ne ferait qu'aggraver la situation.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 18 heures 30.

Des Projets de Lois

POUR LES ELECTIONS

Paris, 12 février. — La commission du suffrage universel, réunie sous la présidence de M. Georges Bonnefous, a examiné aujourd'hui trois propositions de loi dont elle a été saisie. Elle a nommé M. Roquette, rapporteur de la proposition de loi de M. Bonnefous, tendant à suspendre la convocation des électeurs aux élections législatives partielles jusqu'à ce que le Sénat ait statué sur la proposition de loi votée en octobre 1919 par la précédente Chambre.

Aux termes de cette proposition, il n'y aurait des élections législatives partielles dans les circonscriptions électorales comprenant de 4 à 12 députés que quand il y aurait deux sièges vacants et dans les circonscriptions électorales comprenant plus de douze députés, que quand il y aurait trois sièges vacants.

Le rapporteur a été unanimement chargé de conclure à l'adoption de la proposition et la commission a nommé M. Marc Sangnier, rapporteur provisoire de sa proposition de loi et de celle de M. Escudier, modifiant la loi électorale actuellement en vigueur pour éviter notamment la généralisation du système de la division des listes politiques en listes incomplètes, dont le récent débat sur les opérations électorales du 3e secteur de la Seine a montré les inconvénients.

POUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Ignace, député, ancien sous-secrétaire d'Etat, vient de déposer sur le Bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour objet d'abroger les dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, en ce qu'elle limite à 3.400 francs le salaire de l'ouvrier employé destiné à servir de base au calcul de l'indemnité en cas d'accidents.

« Dans les dernières années, dit M. Ignace, la situation économique s'est modifiée de fond en comble, et l'évolution normale des salaires démontre que les dispositions de la loi sur les accidents de travail ont cessé d'être en harmonie avec la hausse légitime de la rémunération du travail.

M. Ignace propose que le salaire annuel, quel qu'en soit le chiffre, serve seul de base au calcul des indemnités accordées par la loi.

Soissons et Saint-Quentin ont bien mérité de la Patrie

Le Président de la République a décoré hier ces deux Villes.

Le président de la République a remis hier la Croix de la Légion d'honneur à la Ville de Soissons et la Croix de guerre à la Ville de Saint-Quentin.

La Légion d'Honneur à Soissons

Le train présidentiel est entré en gare de Soissons à 10 heures.

Le président de la République a remis la Croix de la Légion d'honneur à M. Lachaume, inspecteur principal de la Compagnie du Nord, pour services distingués rendus pendant la guerre, et la Croix de guerre à trois agents du réseau.

Acclamé par la population, M. Poincaré, en se rendant à l'Hôtel de Ville, s'est arrêté devant un monument où étaient groupés les enfants des écoles. Il y déposa une palme, puis traversa à pied la principale artère du centre de la ville.

Le cortège présidentiel arrive à 10 heures 15 à l'Hôtel de Ville. C'est devant une foule enthousiaste que le maire souhaita la bienvenue au président. Celui-ci prononça alors un discours, au cours duquel le président de la République fit l'historique du long martyrologe de la ville de Soissons, deux fois envahie et deux fois libérée, qui fut l'objet d'une lutte incessante entre les Allemands et nous.

M. Poincaré, en remettant ensuite la Croix de la Légion d'honneur à la ville de Soissons, assura ses habitants que le pays ne leur marchandera ni sa reconnaissance, ni sa sollicitude.

A 10 h. 30, le cortège présidentiel se rendit à la Cathédrale. Après une courte visite des ruines, M. Poincaré partit en auto pour Crouy, d'où il s'est rendu, par son train spécial, à Saint-Quentin.

La Croix de Guerre à Saint-Quentin

Le président de la République, dans le discours qu'il a prononcé à Saint-Quentin, rappelle tout d'abord que le 6 juin 1897, la Ville de Saint-Quentin a reçu la Croix de la Légion d'honneur en récompense du patriotisme de ses habitants pendant la guerre de 1870. Le président fait l'historique de cette ville martyre qui montra, au cours de l'histoire, et au cours des invasions, une invincible confiance. Au cours de la dernière guerre, elle se trouva sur la ligne Hindenburg, aussi vit-elle la plupart de ses monuments détruits et ses maisons endommagées ; mais aujourd'hui les habitants sont revenus se mettre à l'œuvre, restaurer leurs foyers et rendre à leur ville sa prospérité ancienne. En quittant l'Elysée, M. Poincaré dit qu'il représentera les populations qui ont souffert devant l'ennemi et qui veulent aussi revivre. Il assure qu'il joindra tous ses efforts à ceux des élus de Saint-Quentin. Il est heureux qu'un des derniers devoirs de sa tâche lui donne aujourd'hui l'occasion d'apporter aux habitants de Saint-Quentin la Croix de guerre, en récompense si méritée que lui décerne la République.

La remise de la Croix de guerre, sur un écusson aux armes de Saint-Quentin, est saluée par le cri de : « Vive la France ! » lancé à la fois par plus de 6.000 personnes.

Le Maire remercie le président et affirme la volonté de ses concitoyens de se montrer dignes de l'honneur qui leur est fait par leur activité à relever Saint-Quentin.

M. Poincaré s'en va à pieds et au milieu des marques de sympathie de la part des habitants, visiter la cathédrale dont les travaux de réparations sont activement poursuivis. On fait remarquer à M. Poincaré que sous chacun des gros piliers de l'édifice, les Allemands avaient creusé des fourneaux de mines dont ils n'ont pas eu le temps de faire usage. Ils se proposaient évidemment de mettre au compte des artilleries françaises et anglaises la destruction de cette magnifique cathédrale. M. Poincaré se promène encore plus d'une heure dans les petites rues de la ville. Après un court arrêt dans une fabrique de dentelles mécaniques en pleine activité, le président de la République revint à la gare.

Une grande foule s'est massée sur la place et le long des voies, poussé des cris de : « Vive Poincaré ! Vive la France ! »

Le train présidentiel est reparti à 16 heures pour Paris, où il est arrivé à 18 h. 30.

Verdun va recevoir la Croix de Guerre

Verdun, 12 février. — Au retour de son voyage à Thionville, lundi prochain, le président de la République viendra remettre à la ville de Verdun la Croix de guerre.

Le président arrivera à Verdun à 8 h. 15 du matin et partira aussitôt pour visiter les forts de Vaux et de Douaumont.

M. Poincaré sera de retour à 10 h. et demie et remettra la Croix de guerre à la Ville, dans la cour de l'Hôtel de Ville, puis il visitera les principales rues et avenues détruites.

Un déjeuner sera offert à midi et demi à M. Poincaré et sa suite, par la Municipalité de Verdun.

Le président quittera Verdun à 2 heures et demie.

Toupet de Voleurs

EN PLEIN JOUR, ILS ATTAQUENT ET DÉVALISENT UN COURTIER EN PIERRES PRÉCIEUSES ET EMPORTENT UN BUTIN DE 800.000 FRANCS.

Paris, 12 février. — L'audace des malfaiteurs n'a plus de bornes : ce matin, M. Herschtel, courtier en perles et pierres fines, se rendait à son bureau, rue Saint-Georges, chez M. D...

Il était environ 9 h. 1/2 lorsque M. Herschtel pénétra dans l'immeuble et s'engagea dans l'escalier de la cour, mais à peine avait-il franchi la première marche que deux malfaiteurs, dissimulés dans l'ombre de l'escalier, bondirent sur lui, lui portèrent plusieurs coups de matraque et s'emparèrent de la sacoche, qui contenait les pierres précieuses du courtier. Il y en avait pour 800.000 francs.

Ce malheureux appela à l'aide, mais si faiblement qu'il ne fut entendu de personne. C'est M. D... qui, remontant quelques minutes après lui, le découvrit dans un état pitoyable.

Les malfaiteurs sont activement recherchés. L'enquête a permis d'établir que les malfaiteurs avaient omis ou dédaigné d'enlever le portefeuille du courtier, qui contenait 15.000 francs.

Les Boches doivent nous livrer les coupables

ILS VONT NOUS ENVOYER UNE... CONTRE-LISTE

Berlin, 12 février. — Au cours d'une conférence avec la fraction parlementaire conservatrice, le Ministre des Affaires étrangères, M. Muller, a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore reçu notion sur la question de la juridiction d'appel dans le jugement des coupables. Il ajouta que la contre-liste allemande était prête.

UNE MINE EN FEU

Metz, 12 février. — Un incendie s'est déclaré au puits Simon, des mines de la Petite-Rosselle, à une profondeur de trois cents mètres. Tout travail est arrêté et des mesures ont été prises pour éviter l'extension du sinistre.

Les Loyers dans les Régions libérées

(De notre correspondant particulier)

INGHELS déposera vendredi à la Chambre un rapport sur le projet de loi concernant les loyers des régions envahies et qui comporte de sérieuses améliorations à la loi actuelle.

D'autre part, Inghels posera des propositions de résolution, invitant la Chambre à régler la question de l'indemnité des fonds de commerce, notamment pour les immeubles qui seraient frappés d'expropriation par suite du nouveau plan d'alignement dans les régions dévastées.

A LA CHAMBRE

M. Raoul PERET est élu Président

Les Députés procéderont demain à l'élection d'un Vice-Président, dont un siège est ainsi devenu vacant.

Paris, 12 février. — La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de GROUSSIER, vice-président. La Chambre doit procéder à l'élection de son président. GROUSSIER déclare que le scrutin sera ouvert dans une heure. Aussitôt les députés commencent à défiler à la tribune et viennent déposer dans l'urne leur bulletin de vote.

A 14 heures 15, GROUSSIER déclare clos le scrutin pour l'élection du président. La séance est suspendue pendant la durée des dépouillements.

A 16 heures 40, la séance est reprise GROUSSIER proclame M. Raoul PERET élu président de la Chambre, par 372 voix sur 465 votants.

Une longue ovation salue à trois reprises la proclamation de ce résultat. GROUSSIER invite alors M. Raoul PERET qui est assis à son banc de prendre le fauteuil présidentiel.

GROUSSIER cède la présidence à M. Raoul PERET qui remercie aussitôt ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire.

Il trace à la Chambre son programme de travail. « Il faut faire trêve d'éloquence — dit-il, — la restauration de nos finances, l'application stricte du traité de Versailles, doivent faire l'objet de notre attention constante ». Le Président conclut sur ces mots, longuement applaudis : « Représentants d'un peuple victorieux, soyons dignes de lui, travaillons sans cesse à la grandeur de la Patrie ».

La Chambre décide ensuite de procéder demain à l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Raoul PERET.

Qui sera Vice-Président ?

Paris, 12 février. — Un certain nombre de députés ont l'intention de proposer la candidature de M. Léon Bérard, député des Basses-Pyrénées, ancien Ministre de l'Instruction Publique, au fauteuil de vice-président, laissé vacant par l'élection de M. Raoul Péret à la vice-présidence de la Chambre.

La biographie du nouveau Président

M. Raoul Péret, député de la Vienne, est né le 29 novembre 1870, à Chatellerault, (Vienne), docteur en droit, avocat de la Cour d'Appel de Paris, il fut attaché au cabinet de M. Guérin, Garde des sceaux en 1893, substitut du Président de la République, à Auxerre de 1896 à 1912. Il fut élu conseiller général et maire de Vendeuvre, (Vienne), puis député de la 2e circonscription de Poitiers aux élections du 11 mai 1902 (2e tour) où il obtint 9.772 voix contre 6.881 à M. De Sosmaisons sur 16.759 votants.

Il fut réélu successivement le 6 mai 1906, le 21 avril 1910, le 26 avril 1914, et le 16 novembre 1919.

M. Raoul Péret, au cours des précédentes législatures fit partie de nombreuses commissions, notamment de celle du budget en 1908 et 1909 et depuis 1912 il était président de cette commission. Il appartenait également à la commission du commerce et de l'industrie depuis 1914.

Désigné par son groupe pour faire partie de la commission des finances, il en fut élu Président le 4 février dernier.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le cabinet de M. Doumergue (1913), M. Raoul Péret fut nommé Ministre du Commerce et de l'Industrie et des Postes et Télégraphes dans le même cabinet le 16 septembre 1914 et donna sa démission le 9 juin de la même année.

On se souvient que M. Millerand lui ayant offert le portefeuille de la guerre lors de la formation de son cabinet, il déclina cette offre.

Vice-Président de la Chambre dans la précédente législature, M. Raoul Péret avait été réélu à ce poste au mois de novembre 1919 et au début de cette année. Il est inscrit au groupe de la Gauche Républicaine Démocratique.

Les majorations de pensions

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à attribuer des majorations aux titulaires de pensions civiles et militaires définitivement liquidées ou à liquider, mais la commission des finances dépose un contre projet de M. Léon BOUYSSOU, demandant que le projet soit momentanément retiré de l'ordre du jour afin de lui permettre un rapport supplémentaire.

Il en est ainsi décidé.

Des interpellations

Le Président annonce qu'il a reçu de M. de CASTELLANE une demande d'interpellation sur les marchés de la guerre.

La Chambre a décidé de discuter les interpellations de François LEFEBVRE, sur l'accident des mines d'Anzin, de M. BUISSON, sur l'exécution du traité de Versailles, et la répartition de la flotte marchande, de M. PEYROUX, sur la crise du charbon. Par contre, la discussion des interpellations sur la politique financière déposées par MM. ANCEL, CHASSAIGNE, GUYON, Vincent AURIOL, qui devaient venir demain, sont renvoyées au vendredi 20, en raison de l'absence du président du Conseil, et du Ministre des Finances, retenus par la Conférence de Londres. La Chambre fixera mardi la date de discussion des interpellations sur les transports. La séance est levée à 17 heures.

LA PENSION DES MINEURS
A LA CHAMBRE

(De notre correspondant particulier)

La sous-commission des mines, chargée de la question des mineurs, s'est encore réunie jeudi à la Chambre. Elle a discuté longuement sur le barème à établir pour la retraite proportionnelle, et MAES a vivement défendu le point de vue de la Fédération du Sous-Sol, pour lequel il s'est arrêté irréductiblement.

Les entrevues ont eu lieu avec le ministre du Travail pour amener une amélioration du système proposé par certains membres de la sous-commission. Le rapporteur du projet a été désigné. C'est M. Paurines, député de la Loire.

On peut espérer que l'accord se fera vendredi sur les bases de l'ordre du jour MAES, BASLY et François LEFEBVRE.

Les Ministres vont solutionner la question

A l'ordre du jour du Conseil de Cabinet qui se tiendra demain matin, figure notamment la question de l'augmentation des retraites des ouvriers mineurs. L'accord semble être réalisé sur un projet que le Conseil aura à ratifier.

Les Mineurs Anglais veulent la nationalisation des Mines

Londres, 12 février. — La situation créée par le vote d'hier à la Chambre des Communes au sujet de la nationalisation des mines, sera examinée par un prochain Congrès spécial des Trades-Unions, au cours duquel on arrêtera les mesures à prendre pour tenter de forcer le gouvernement à accéder à la demande de nationalisation.

Il n'y a aucun doute que la majorité des mineurs est fortement en faveur de la nationalisation à la suite de la campagne de propagande qui a été menée depuis plusieurs mois dans les charbonnages.

Contes et Nouvelles

LES FARFADETS DE ST-GOND

Une hirondelle, la tête en arrière, le poitrine gonflée, chantait son refrain du soir, sur le toit de la grange de « L'Ermitage », la ferme à maître Pierre, qui abritait son nid.

Leur mère veillant sur eux, les petits oiseaux s'endormaient sans crainte du chat-huant, dont on entendait par intervalles le triste hou-hou.

Comme ces petits oiseaux, petit Pierre et sa sœur Jacqueline, sentaient le besoin d'être protégés, aimés, se blottissant contre leurs parents, heureux de se trouver réunis, écoutant le cri plaintif, flûté du crapaud, le vol étouffé, ouaté, de la chauve-souris, passant légère et bas dans le crépuscule d'un été finissant au grondement sourd et lointain du canon boche ! !

La moisson s'était terminée à la hâte, les épis étaient pleins de grains ronds et dorés, aussi, maître Pierre, le vieux fermier de « L'Ermitage », à peu près content, — malgré la tourmente — avait promis à ses enfants, depuis déjà une quinzaine, de les promener par la campagne, un jeudi, et on était la veille de ce beau jour tant attendu.

Avant d'aller se reposer d'une journée bien remplie, et en regardant sa femme d'un petit rire madré, le vieux champenois avait dit subitement aux enfants :

— J'ai demain une course à faire au moulin des « Choucas », qui vient avec ?

— Moi ! moi ! répondirent aussitôt petit Pierre et Jacqueline, joyeux à l'idée de passer par les prés verts où poussaient de belles vaches rousses et blanches échappées aux boches, et de revenir le soir, par la jolie route bordant les fameux marais de Saint-Gond, où gisèrent ensevelis dans la fourbe tant d'Allemands ! !

Bravo ! disaient-ils, nous regarderons les poissons ; nous cueillerons des reines des prés, et nous verrons les gros canards à pattes jaunes du bon meunier, prendre leurs ébats dans la rivière du moulin, coulant limpide, tantôt sur des cailloux blancs, tantôt sur de longues herbes chevelues et fourmillant d'épinoches.

— Et, ajouta maître Pierre, au retour, à la nuit, en revenant le long des grands marécages, vous verrez les feux-follets de Saint-Gond.

— Oui ! oui ! s'écria petit Pierre, c'est cela... les Farfadets ! !

Sur ces mots, en regardant son père, la petite Jacqueline, toute apeurée, demanda : Est-ce vrai, qu'il y a des Farfadets à Saint-Gond depuis 1914? C'est la grande Rose, notre voisine, qui m'a dit comme ça un jour, que depuis qu'une partie de la garde prussienne, si chère à Guillaume le Maudit, et à son horrible guerre, dormait son dernier sommeil au fond de ces glorieux marécages, tous les soirs, par beau temps, on apercevait de petites flammes bleues, lutins d'enfer, qui se déplacent et vous suivent si vous les approchez....

— Ceux qui croient à ces choses-là sont des simples ou des superstitieux, petite, répliqua le vieux fermier à sa fille. Les lutins, ce sont les méchantes gens, la sottise et les vices, c'est mon avis de paysan, et il en vaut un autre ; il est sage, tu peux m'en croire, enfant ?

Pendant tout ce temps, petit Pierre, futé, n'avait dit mot, et, plus franc que sa sœurette, il avait écouté son père, quand soudain, se ravisant, en petit homme, il dit à Jacqueline :

— Le père a raison, ma Jacqueline, mais, moi, je crois que ces petites flammes qui dansent ainsi, là-bas, à la nuit, des rondes sataniques, ce sont plutôt les âmes damnées des boches abhorrés et diaboliques, de ces bandits casqués, qui, rebutés des limbes, errent malheureusement sur ces marais de notre bien-aimée France, comme pour lui demander pardon de tous leurs crimes odieux, commis envers elle et ses valeureux Alliés, appelant, en vain, dans le soir, leur affreux Kaiser....

Ceux qui croient à ces bêtises sont des superstitieux, nous a dit le père ; mais, je prétends avoir aussi un peu de raison dans ma superstition. Oui, oui, dans ces embrums du soir, ce sont les âmes damnées de ces hideux Teutons, aux casques pointus, tueurs de femmes et enfants, de ces.... « schweins » ! ! ! qui reviennent ! »

Maître Pierre, le vieux fermier de « L'Ermitage », tout fier de son vaillant petit gas, l'écoutait, et après un court silence, le prenant par la main, tenant sa fillette, l'air toujours effrayé, sur ses genoux, il répondit :

— Eh bé ! mon pierrot, peut-être bé que t'as raison, toi aussi ; et, en embrassant Jacqueline, il lui dit, avec un bon sourire de vieux campagnard mâtois :

— D'où, à n'en plus douter, à présent, depuis notre victoire de la Marne, vois-tu, petite ? la genèse des inoffensifs Farfadets de Saint-Gond, l'effrayante et mystérieuse histoire que conte aux enfants du village, pour les faire tenir tranquilles, et lorsqu'ils sont par trop désobéissants, la malicieuse Rose, notre rusée voisine de la « Hachette ».

Albert SAUTTEAU.

AUX CONSEILS DE GUERRE

CASSELLARI SE POSE EN VICTIME

M. le capitaine Constant, rapporteur au 1er Conseil de guerre, a terminé mercredi l'interrogatoire de Cassellari, quant à l'état actuel du dossier.

L'inculpé a déclaré qu'en acceptant la proposition de Desrousseaux pour la constitution de l'agence du « Sphinx », il agit absolument de bonne foi. Il a été entraîné, déclare-t-il, par le double point de vue professionnel et commercial, ce qui lui a fait complètement négliger l'enquête qu'il aurait dû faire sur les associés qu'allait lui amener Desrousseaux.

M. le capitaine Constant va maintenant recevoir les dépositions des témoins dans cette affaire, puis procédera à des confrontations qui ne manqueront pas d'être intéressantes, vu les dénégations que Cassellari a formulées jusqu'à ce jour.

UN NOUVEL EMBOCHÉ DE SOMAIN

Le nommé Fernand Commis, de Somain, vient d'être mis en état d'arrestation : 1° sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi ; 2° d'avoir travaillé volontairement pour les Boches ; 3° d'avoir dénoncé plusieurs de ses compatriotes. Ce nouvel emboché a été incarcéré à la Citadelle de Lille.

UNE DÉNONCIATRICE CONDAMNÉE

Hier a comparu devant le 3e Conseil de Guerre, présidé par M. le lieutenant-colonel Mascarel, la femme Jeanne Sanders, veuve Buisine, âgée de 30 ans, ménagère à Wattignies, prévenue d'intelligences avec l'ennemi, pour avoir dénoncé un de ses voisins, Emile Desmedt, comme détenteur de pigeons voyageurs et qui, de ce fait, fut condamné à 9 mois de cellule.

A l'audience, les témoins cités par l'accusation ne sont pas très affirmatifs en ce qui concerne la dénonciation ; il ressort néanmoins des débats que la femme Sanders, menacée par un policier boche qui avait découvert les pigeons, a simplement déclaré à qui ils appartenaient.

Après le réquisitoire de M. le lieutenant Dehurrien, et malgré une excellente plaidoirie de Me Spriet, qui demanda pitié pour les deux petits enfants de l'accusée, le Conseil condamne la femme Sanders à la peine de trois ans de prison.

UN CAS D'INSOUMISSION

Thomas Jean-Baptiste, 43 ans, industriel à Liège, né en Belgique de parents français et ayant opté pour la nationalité française, était poursuivi hier devant le 2e Conseil de Guerre pour insoumission en temps de guerre.

Parti le 20 juillet 1914 à Maestricht, pour ses affaires, il tombe malade, est bloqué par l'invasion de la Belgique et ne rentre à Liège que l'année 1919, au mois de mai.

La défense, présentée par Me Henrotte, fait ressortir que la maladie du prévenu dura deux ans et qu'au cours de la longue convalescence qui suivit, Thomas exulta en Hollande le sentiment français.

Pour ces raisons, il a été acquitté.

LILLE

La Grève des Tramways

Hier, à 2 h. 30, à la Bourse du Travail, a eu lieu la réunion quotidienne des grévistes des tramways de Lille. La grande salle était pleine et l'assistance enthousiaste.

Mollard qui prit la parole expliqua longuement les revendications du syndicat.

Celle-ci furent fréquemment et vivement acclamées.

En fin de réunion l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

« Les employés des tramways de Lille et de sa banlieue réunis le 11 février 1920, dans la salle de la Bourse du Travail remercient le citoyen Salengro pour son intervention en leur faveur au Conseil Général.

« Remercient également les différentes organisations syndicales notamment les syndicats du bâtiment et des cheminots, pour l'aide morale et financière qu'ils leur ont apportée ainsi que pour les témoignages de sympathie qu'ils leur ont adressés.

« Remercient, enfin, le citoyen Delory, maire de Lille, de son intention d'aider à solutionner le conflit actuel.

» Décident de continuer la lutte jusque complète satisfaction. Se donnent rendez-vous pour demain jeudi 12 février, à deux heures et demie se séparent aux cris de « Vive la Grève » jusqu'au bout ! »

A l'issue de cette réunion les grévistes se sont rendus devant le siège de la fédération socialiste où ils ont acclamé le citoyen Salengro.

Ils se sont dispersés ensuite sans autre incident.

***

Vendredi 13 février, le citoyen Delory, maire de Lille recevra, à 10 h. du matin les délégués de la Compagnie des tramways, et à 2 h. 30 ceux du Syndicat.

Plus ça change !!!... Et plus c'est la même chose !

Depuis que la terre tourne, les réformes se font toujours au profit des gros manitous, et c'est toujours le petit qui trinque !...

Une fois de plus, cette vérité vient de se prouver dans toute sa luminosité aveuglante au Service de la Reconstitution.

Les salaires viennent d'être réformés !...

Examen fait, voici dans quelles proportions :

Les principaux employés de la Reconstitution, ceux qui avaient déjà des salaires importants, vont bénéficier d'une augmentation de traitement de 40 francs par mois.

Les employés ayant des traitements moyens, vont voir diminuer ces traitements de 5 francs par mois.

Les petits employés, qui gagnaient de 450 à 652 francs par mois, se verront retirer de 55 à 122 fr. 50 par mois, et ce, selon une courbe descendante selon le plus grand nombre d'enfants.

Enfin, les garçonnets de la Reconstitution, dont les traitements déjà réduits se chiffraient de 300 à 435 francs, y perdront de 105 à 240 fr. mensuellement.

N'est-ce pas tout simplement admirable, cette singulière façon d'encourager les familles nombreuses ?...

Aussi, en présence de cette situation, les employés de la Reconstitution ont décidé de se réunir le dimanche 15 février, à 11 heures, au Bar Charlet, sur la Grand'Place, pour protester.

Des décisions importantes, nous dit-on, seront prises à cette réunion.

HISTOIRE DE TRÉSOR

UN BEL ACTE DE PROBITE

Voici une histoire de trésor retrouvé. Elle ne vaut pas celle de « RIP », certes, mais elle a quand même son petit intérêt.

Me Moeneclay, commissaire priseur, vendait dernièrement à l'Hôtel des Ventes, un vieux coffre-fort rouillé, échappé de la guerre, à M. Adolphe D'Haveloose, marchand de meubles, rue du Cirque, — rien de commun avec la trop fameuse Germaine Dhaveloose, comme on va voir.

— Me Moeneclay avait été prévenu par le propriétaire du coffre, M. Isbled, notaire rue de Pas, qu'il se pourrait que ledit coffre contienne encore quelques valeurs ayant appartenu à la grand'mère du ministériel. De cela, Me Moeneclay avait averti Adolphe Dhaveloose, qu'il connaissait comme un brave homme, en le priant de lui remettre ces valeurs quand il aurait ouvert le coffre.

L'opération fut effectuée lundi dernier par M. Ad. D'Haveloose, aidé par un spécialiste.

On y trouva dans le coffre des papiers de famille, des bijoux, de l'argenterie, des souvenirs, et pour 69.800 francs de valeurs, lesquelles malheureusement ne valant plus grand'chose du fait de la guerre. Le tout fut remis au propriétaire.

Tout comme la découverte du trésor de la montagne porta autrefois malheur à « RIP », la mise à jour du trésor du coffre-fort porta la guigne à M. Adolphe D'Haveloose, puisque, en ouvrant le coffre, la porte de fer, se détachant, lui tomba sur le pied, écrasant l'ongle du gros orteil....

LE CRIME DE LEZENNES

L'INSTRUCTION EST CLOSE

M. le juge d'instruction Delalé a terminé son enquête concernant le crime de Lezennes. Ce magistrat a renvoyé devant la Chambre des mises en accusation l'inculpé Charles Guédin, 37 ans, domicilié à Annappes.

On se souvient que Guédin étrangla son amie, l'Allemande Maria Otto, qui avait voulu le suivre en France, puis jeta le cadavre dans un trou de carrière, où il fut découvert le lendemain.

Les exploits de Germaine

ELLE ABUSA DE LA CONFIANCE D'AUTRUI